068-226800019-20160513-0000016466-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 18/05/2016

Réception par le Prefet : 18/05/2016

Publication: 20/05/2016

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2016-5-7-1 **Séance du** vendredi 13 mai 2016

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (SDEA) ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. HABIG donne procuration à Mme MULLER Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION

ABSENTE: Mme KLINKERT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-7-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Au titre de l'enseignement artistique et pratique (structures concourant à la mise en œuvre du Schéma)

∜ attribue et autorise le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement pour un montant de **50 000 €** en faveur du Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) en 2016 sur le Programme D726, Imputation 65-311-6574-2397-371 ;

- Au titre des lieux de diffusion et opérateurs culturels

♥ attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **100 000 €** en faveur de la Comédie de l'Est en 2016 sur le Programme D722 Imputation 65-311-6574-2357-371.

🖔 approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer:

- la convention annuelle de financement pour 2016 avec le GEEM, jointe en *annexe 2* à la délibération ;
- la convention 2016/2018 avec la Comédie de l'Est, jointe en *annexe* 3 à la délibération;

prend acte des renseignements portés sur la liste jointe en *annexe 1* à la délibération qui récapitule les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité